

## ■ CONDITIONS DE TRAVAIL

# Les risques psycho-sociaux

La Commission exécutive confédérale de la Cgt a décidé de signer l'accord national interprofessionnel finalisé le 2 juillet 2008 concernant le stress au travail validant la reconnaissance de l'existence de liens entre l'organisation du travail et l'émergence du stress. Des « négociations conditions de travail » se sont ouvertes dans la fonction publique le 23 septembre 2008. La CGT y prendra toute sa place et contribuera, par ses actions, à cette prise de conscience collective du stress au travail et de ses conséquences humaines, économiques et sociales

Les facteurs psychosociaux au travail désignent un ensemble de variables, au croisement des dimensions individuelles, collectives et organisationnelles de l'activité professionnelle :

### Stress

La surcharge de travail, le manque de temps, l'absence d'autonomie, les conflits entre collègues ou avec le supérieur, sont autant de difficultés que l'on peut rencontrer dans son activité professionnelle. On parle de stress au travail lorsqu'il existe un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui sont imposées et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.

### Épuisement professionnel

L'épuisement professionnel, aussi appelé « *burnout* », est un ensemble de réactions consécutives à des situations de stress professionnel prolongé. Il se manifeste par un épuisement physique, mental, émotionnel, un désintérêt profond pour le contenu de son travail et la dépréciation de ses propres résultats.

### Violences internes, violences externes

Quand on parle de violence sur le lieu de travail, il faut distinguer la violence interne à l'entreprise (harcèlement moral ou sexuel) de la violence externe à l'entreprise :

Dans le harcèlement moral, il y a une



intention de nuire. L'objectif est de se débarrasser d'une personne. Cette intention remet en cause les principes fondateurs des Droits de l'Homme et constitue une atteinte à la dignité du salarié, à l'intégrité de sa personne et à son droit au travail. Il met en danger l'équilibre personnel, la santé de l'individu et de sa famille. Il s'agit de l'une des formes de violence les plus répandues actuellement.

Le harcèlement sexuel est caractérisé par les agissements de toutes personnes pour obtenir des faveurs « *sexuelles* » à son profit ou au profit d'un tiers. Le harcèlement sexuel est pénalement reconnu comme un délit.

La violence externe peut prendre des formes diverses : incivilité, agression

verbale, acte violent, dans les activités de service ; contacts qui peuvent créer des tensions ou dégénérer en conflits, dans des activités impliquant la manipulation d'objets de valeur.

Dans le prolongement de la journée internationale d'actions pour un travail décent du 7 octobre 2008, il est indispensable d'amplifier les mobilisations pour exiger l'amélioration des conditions de travail respectant la santé et la dignité des personnes.

Notre fédération invite tous les personnels à construire le rapport de force qui fera que « *c'est le travail qui doit s'adapter au salarié et non l'inverse* ». ■